COMMUNAUTÉ ÉCONOMIQUE ET MONÉTAIRE DE L'AFRIQUE CENTRALE

PROGRAMME DES RÉFORMES ÉCONOMIQUES ET FINANCIÈRES DE LA CEMAC (PREF-CEMAC)

DIX-NEUVIÈME SESSION ORDINAIRE DE LA CELLULE DE SUIVI

Les 21 et 22 juillet 2023

COMPTE RENDU DES TRAVAUX

La dix-neuvième session ordinaire de la Cellule de Suivi du Programme des Réformes Économiques et Financières de la CEMAC (PREF-CEMAC) s'est tenue en mode hybride (en présentiel à Douala et en visio-conférence) les 21 et 22 juillet 2023, sous la présidence de Monsieur Antoine NKODIA, Président de la Cellule de Suivi. Monsieur Nicolas BEYEME NGUEMA, Commissaire en charge du Département des Politiques Economique, Monétaire et Financière de la Commission de la CEMAC et le Professeur Michel-Cyr DJIENA WEMBOU, Secrétaire Permanent du PREF-CEMAC, rapportaient les affaires inscrites à l'ordre du jour.

Cette réunion s'est tenue en prélude de la dix-neuvième session ordinaire du Comité de Pilotage du PREF-CEMAC du 27 juillet 2023.

Y ont pris part, les Représentants des États membres ainsi que les Délégués de la Commission de la CEMAC, de la BEAC, de la BDEAC, de la COBAC, de la COSUMAF, du GABAC, du PREFCEMAC, de la BVMAC, du FODEC et de l'UNIPACE.

La liste des participants est jointe en annexe du compte-rendu.

Cérémonie d'ouverture

La cérémonie d'ouverture a été marquée par le mot de bienvenue du Secrétaire Permanent du PREF-CEMAC, suivi de l'allocution du Président de la Cellule de Suivi.

Après avoir souhaité la bienvenue à tous les participants, particulièrement à ceux qui prennent part pour la première fois aux assises de la Cellule de Suivi du PREF-CEMAC, notamment de la Commission de la CEMAC, la BEAC, la COSUMAF, la BVMAC et du FODEC, le Secrétaire Permanent du PREF-CEMAC a saisi l'occasion pour, d'une part, adresser les félicitations du Secrétariat Permanent à **Son Excellence Monsieur Baltasar ENGONGA EDJO'O**, nouveau Président de la Commission de la CEMAC ainsi qu'à son Gouvernement pour leur brillante nomination par les Chefs d'Etat de la CEMAC lors de la quinzième session ordinaire de leur Conférence le 17 mars 2023, et d'autre part, lui réitérer l'engagement du Secrétariat Permanent de renforcer la collaboration avec la Commission, avec la même détermination et la même volonté qui ont caractérisé sa collaboration avec le Pr Daniel ONA ONDO, Président sortant de la Commission de la CEMAC.

Il a terminé son propos en déclinant les activités importantes réalisées depuis la tenue des deux dernières sessions ordinaires du COPIL du PREF-CEMAC respectivement le 26 août 2022 et le 27 janvier 2023 à Douala, au niveau communautaire par la Commission de la CEMAC, le Secrétariat

Permanent du PREF-CEMAC et d'autres Institutions Communautaires.

Dans son allocution, le Président de la Cellule de Suivi a, quant à lui, exprimé au nom de l'ensemble des Représentants des États membres et des Délégués des Institutions communautaires, sa profonde gratitude à l'égard de **Son Excellence**, **Monsieur Paul BIYA**, **Président de la République du Cameroun**, pour tout l'appui dont bénéficient les délégués aux travaux du PREF-CEMAC lors de leurs différentes rencontres au Cameroun.

Il a également renouvelé sa profonde reconnaissance à Son **Excellence Monsieur Denis SASSOU NGUESSO**, Président de la République du Congo et Président Dédié du PREF-CEMAC, pour ses Très Hautes Orientations en vue de la réalisation des objectifs de la deuxième phase du PREF-CEMAC et de la mobilisation des financements pour la mise en œuvre du deuxième programme de projets intégrateurs prioritaires de la CEMAC adopté par les Chefs d'Etat afin de renforcer la résilience des économies de la sous-région.

Par ailleurs, il a félicité au nom de la Cellule de Suivi et en son nom propre Monsieur Nicolas BEYEME NGUEMA, pour sa brillante nomination au poste de Commissaire en charge du Département des Politiques Economique, Monétaire et Financière de la CEMAC et a rendu hommage à Monsieur Clément BELIBANGA, Commissaire sortant, pour son engagement personnel au renforcement de l'intégration économique et financière de la Communauté au cours de son mandat.

Ensuite, il a rappelé que le PREF-CEMAC a donné des résultats globalement satisfaisants depuis sa mise en place par les Chefs d'État, lors de leur Sommet tenu à Malabo le 30 juillet 2016. Ces résultats ont notamment permis aux économies de la CEMAC de renouer avec la croissance et de se montrer plus résilientes. En effet, le taux de croissance du PIB réel de la Communauté a connu une évolution positive au cours de ces dernières années. Il est estimé à 3,0% en 2022 alors qu'il se situait à 1,7% en 2021, -1,8% en 2020 et -1,4% en 2016.

En outre, il a relevé qu'il existe aujourd'hui un consensus au sein des instances et institutions financières internationales, à savoir, notamment le FMI, la Réunion des Gouverneurs et des Ministres des Finances CEMAC-France, la Banque mondiale et la BAD, sur la contribution du PREF-CEMAC à la résilience dont font preuve les économies de la Sous-région.

Par ailleurs, il a souligné qu'au regard des nombreux défis à relever, notamment la croissance inclusive, la maitrise de l'inflation, la diversification des économies, le développement social, le développement du capital humain, la prise en compte des changements climatiques, les problèmes sécuritaires, et bien d'autres défis auxquels les États membres de la sous-région demeurent confrontés, des efforts conséquents restent encore à fournir.

Enfin, le Président a ouvert les travaux de la Cellule de Suivi en déclinant le projet d'ordre du jour qui s'articule autour des points suivants :

- 1) Adoption de l'ordre du jour et du programme de travail;
- 2) Suivi de l'état de la mise en œuvre des décisions et recommandations du COPIL;
- 3) Suivi par pilier de la Matrice des réformes et actions prioritaires du PREF-CEMAC;
- 4) Point de l'opérationnalisation du marché financier unifié ;
- 5) Programme Statistique de la CEMAC;
- 6) Examen du projet d'ordre du jour de la dix-neuvième session ordinaire du COPIL du PREF-CEMAC;
- 7) Divers.

Point 1 : Adoption de l'ordre du jour et du programme de travail

Après examen des projets d'ordre du jour et du programme de travail de la Cellule de Suivi, ceuxci ont été adoptés sans amendement.

Point 2 : Suivi de la mise en œuvre des décisions et recommandations du COPIL

De l'examen du rapport sur le suivi de la mise en œuvre des décisions et recommandations du COPIL du PREF-CEMAC, il ressort que sur les vingt-sept actions restantes à mettre en œuvre de la première phase du PREF-CEMAC et celles des décisions et recommandations de la quatrième session extraordinaire, de la quinzième à la dix-huitième sessions ordinaires du COPIL du PREF-CEMAC, six sont réalisées (6), seize (16) sont en cours de réalisation et cinq (5) n'ont pas été réalisées.

Les actions non réalisées concernent : (i) la formation des agents affectés aux postes-frontières dans les domaines de l'intégration régionale, de l'informatique et de la gestion des bases de données; (ii) l'accélération du processus de rationalisation des institutions spécialisées de formation communautaire en tenant compte du principe de subsidiarité ; (iii) l'organisation d'une réunion entre les Directions Générales des Impôts des pays membres, la Commission de la CEMAC, le Secrétariat Permanent du PREF-CEMAC et l'UNIPACE pour l'examen détaillé des propositions de l'UNIPACE sur l'élargissement de l'assiette fiscale en zone CEMAC ; (iv) la mise en œuvre du Plan d'opérationnalisation de la Stratégie d'Import-substitution des Produits du cru de la CEMAC ; (v) l'accélération du processus de suppression des frais d'itinérance en zone CEMAC .

S'agissant de la possibilité d'élargir l'assiette fiscale dans la zone CEMAC, en raison des changements opérés à la tête de l'équipe dirigeante de la Commission de la CEMAC, celle-ci a annoncé que la réunion entre les Directions Générales des Impôts des pays membres, la Commission de la CEMAC, le Secrétariat Permanent du PREF-CEMAC et l'UNIPACE pour l'examen détaillé de la proposition, initialement prévue en 2023, se tiendra plutôt en 2024.

Après avoir pris acte de l'état d'avancement de la mise en œuvre de ces recommandations, les membres de la Cellule de Suivi ont demandé au Secrétariat Permanent de transmettre le document au COPIL pour décision.

Point 3 : Suivi de la mise en œuvre du PREF-CEMAC par pilier

Examinant le rapport annuel 2022 du suivi de la mise en œuvre des réformes économiques et financières en zone CEMAC, les membres de la Cellule de Suivi ont relevé que la mise en œuvre des actions du PREF-CEMAC s'est caractérisée par un taux global de réalisation de 55,6% sur l'ensemble des piliers définissant le Programme au cours de l'année 2022, soit un gain de performance de 10,3 points par rapport au taux de 45,3% de 2021. Il convient de relever que bien qu'il y ait eu une meilleure performance en 2022 comparativement à 2021, des retards significatifs ont été observés par rapport à l'ensemble des cinq piliers à fin 2022.

Ces retards sont causés en grande partie par les impacts économiques et financiers négatifs de la guerre en Ukraine et les conséquences de la COVID-19 qui ont rallongé les délais dans la mise en œuvre de certaines réformes dans le domaine du renforcement de la politique fiscale, de l'harmonisation des règles budgétaires et l'amélioration de la coordination des politiques budgétaires, et du renforcement de l'efficacité de la politique monétaire.

En matière de mise en œuvre des actions par les États membres et les Institutions communautaires sur chacun des piliers et des objectifs généraux, les membres de la Cellule de Suivi ont relevé ce qui suit :

Au titre du pilier 1 : Politiques budgétaires

Les actions et réformes entreprises par les États membres et les Institutions communautaires concernées dans ce pilier (Etats membres, Commission de la CEMAC et BEAC) ont conduit à fin 2022, à un taux de réalisation de 62,2% sur l'ensemble des réformes préconisées et des objectifs généraux de ce pilier. Cette relative bonne performance résulte essentiellement des actions menées dans le cadre de la rationalisation et de l'amélioration de la dépense publique (OG3), grâce aux efforts fournis par les États dans des domaines en lien avec leurs programmes avec le FMI. Toutefois, au vu de la forte contrainte budgétaire générée par la guerre en Ukraine et par la lutte contre les effets négatifs de la pandémie de la COVID-19, les actions portant sur le renforcement de la politique fiscale (OG1), l'harmonisation des règles budgétaires et l'amélioration de la coordination des politiques budgétaires (OG4) et la rationalisation de la gestion financière des États (OG2) n'ont pas connu de progrès significatifs.

Au cours du premier semestre 2023, les actions mises en œuvre par les Etats membres et les Institutions communautaires dans le cadre de ces quatre objectifs généraux se présentent comme suit :

A. Objectifs généraux 1 à 3

A fin 2022, en termes de performance dans la réalisation des actions des objectifs généraux 1, 2 et 3, les taux de réalisation sont respectivement de 52,5%, 40,4% et 74,5%. Les gains de performance de la mise en œuvre des actions des objectifs OG1, OG2 et OG3 sont respectivement de 2,5 points, 17,9 points et 14,0 points, comparativement à leurs niveaux respectifs de 50,0%, 22,5% et 60,5% en 2021.

Au Cameroun, il a été relevé l'engagement du Gouvernement de poursuivre les réformes et actions démarrées depuis 2018 dans le cadre du programme avec le FMI, notamment la modernisation de l'administration douanière et la réduction des exonérations fiscales. Le Gouvernement s'est par ailleurs engagé à renforcer la mobilisation des recettes internes non pétrolières et à améliorer l'efficacité des dépenses publiques afin de réduire le déficit budgétaire global de 3,1% du PIB en 2021 à 1,8% en 2022, et de maintenir la dette publique en dessous de 50% du PIB. Cet engagement s'est traduit dans la loi de finances 2022 par la mobilisation des recettes non pétrolières de l'ordre de 0,8% du PIB. En outre, l'administration fiscale consacre le renforcement du régime de promotion de l'emploi jeune. A cet effet, une exonération d'une durée de deux ans relative à l'IRPP et à la redevance audiovisuelle est accordée aux jeunes promoteurs.

En **République Centrafricaine**, la mise en œuvre du projet de Gouvernance Numérique du Secteur Public approuvé par la Banque mondiale en mai 2022 a permis de lancer le processus d'interconnexion de Sydonia-world avec les systèmes d'information des banques commerciales. Il consiste en la dématérialisation des procédures fiscalo-douanières en vue d'améliorer substantiellement et de rendre efficace le recouvrement des recettes de l'Etat. Le système facilite également la transmission des données relatives aux opérateurs économiques et leurs déclarations en ligne.

Au **Congo**, le Gouvernement a adopté plusieurs mesures, notamment : (i) la formation dans le cadre « d'une seule santé » des spécialistes en santé environnementale, en santé humaine et en santé animale à travers le projet REDISSE-IV, (ii) la formation de 9789 agents de santé communautaire

pour rapprocher les soins de santé à la population (2372 agents sont actuellement formés), (iii) la construction de douze (12) hôpitaux généraux dans le cadre du programme « santé pour tous » pour accroitre l'accessibilité de la santé aux populations, (iv) la revitalisation des districts sanitaires via la formation des médecins et la contractualisation des agents et cadres pour le compte du Ministère de la santé, (v) l'intensification des districts sanitaires afin de permettre aux populations d'accéder à des soins de qualité à moindre coût. En outre, on peut relever l'attribution d'un portefeuille ministériel à part entière en charge de l'économie informelle au Ministère de la promotion de la femme et de l'intégration de la femme au développement, qui participe à l'extension de la couverture de la protection sociale au secteur informel, grâce notamment à la politique nationale de l'économie informelle en cours d'élaboration.

Par ailleurs, le Gouvernement a lancé la vulgarisation du NIU biométrique qui permet de tracer l'ensemble des transactions et de faciliter l'élargissement de l'assiette fiscale au niveau du secteur informel. En outre, le Gouvernement a lancé le processus de basculement en budget-programme pour l'exercice 2024.

Au **Gabon**, le Gouvernement a modifié le dispositif fiscal en vigueur en intégrant dans la Loi de finances initiale 2023, des dispositions fiscales nouvelles afin de promouvoir le civisme fiscal, d'élargir l'assiette de l'impôt et d'améliorer de façon continue le système fiscal gabonais. Par ailleurs, deux textes ont été publiés pour encadrer la conduite des politiques budgétaires ciblées en matière de dépenses publiques, notamment, la Loi n°002/2023 du 05 juin 2023 portant protection et promotion des droits sur les personnes âgées et le Décret n°0154/PR/MSAS du 30 juin 2022 instituant le comité de surveillance et de contrôle des organismes de protection sociale. En outre, le Gouvernement a pris des mesures pour assurer l'amélioration des conditions de vie des couches sociales les plus démunies à travers la mise en place de filets sociaux performants, bien ciblés et flexibles, ainsi qu'une stratégie des filets sociaux basée sur la politique de la Caisse Nationale d'Assurance Maladie et de Garantie Sociale à travers les différents fonds de solidarité.

Au **Tchad**, sur la période sous revue, les réformes mises en œuvre en vue d'améliorer la collecte et la sécurisation des ressources intérieures ont porté sur la mise en œuvre des réformes des finances publiques visant à améliorer la performance des régies financières et l'efficacité dans la collecte des recettes fiscales. Le Gouvernement, à travers le Ministère en charge des finances, a procédé en début d'année 2023 au lancement du système de télé déclaration, de télépaiement des impôts et taxes à travers la plateforme e-Tax ainsi que du paiement de l'Impôt Général Libératoire (IGL) par la téléphonie mobile. Par ailleurs, la dynamique de modernisation s'est accélérée avec le déploiement effectif du Système Intégré de Gestion des Finances Publiques (SIGFiP) dans les provinces ainsi que la dotation et l'équipement en matériels informatiques des structures publiques, et en particulier des régies financières et des services financiers de l'Etat et de ses démembrements.

B. Harmonisation des règles budgétaires et amélioration de la coordination des politiques budgétaires (OG4)

Les actions préconisées ici visent la transposition et la mise en œuvre des nouvelles Directives des finances publiques et l'application des règles de la surveillance multilatérale.

Après des retards causés par la pandémie de la COVID-19 et les effets de la guerre en Ukraine sur les économies de la Sous-région dans la mise en œuvre des actions relevant de cet objectif, les efforts dans ce domaine ont permis d'atteindre un taux de réalisation à fin 2022 de 40,4% sur l'ensemble des actions attendues en 2022 contre 22,5% en 2021.

Les actions mises en œuvre au niveau communautaire dans le cadre de cet objectif général ont connu un ralentissement au cours du premier semestre 2023 du fait de la période transitoire qui a marqué les changements intervenus à la tête des Institutions Communautaires.

En ce qui concerne la Surveillance Multilatérale, la Commission de la CEMAC a participé, au cours du premier semestre 2023, à la mission de programmation monétaire avec la Banque Centrale. A l'issue de cette mission, elle a élaboré le document synthétique provisoire sur la situation macroéconomique, financière et l'état de la convergence dans la CEMAC en 2022 et perspectives pour 2023 et 2024.

De ce document, l'on retiendra principalement qu'en zone CEMAC, l'environnement économique a été caractérisé en 2022 par : (i) la persistance de l'atonie de l'activité dans le secteur pétrolier comme c'est le cas depuis le début de la pandémie de Covid-19 en 2020, (ii) la progression conséquente des termes de l'échange dans un contexte de relèvement des cours du pétrole brut, (iii) la mise en œuvre par tous les Etats membres de la CEMAC d'un programme soutenu par le FMI et (iv) la persistance des pressions inflationnistes et des menaces sécuritaires dans le Bassin du Lac Tchad et en République Centrafricaine ainsi que la crise dans les Régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest du Cameroun.

Sur l'état d'avancement de la mise en place dans les États membres des Programmes Triennaux de Convergence (PTC), la Cellule de Suivi a noté que seuls trois pays de la CEMAC (Cameroun, Congo et Tchad) disposent d'un PTC formellement adopté par le Conseil des Ministres de l'UEAC. Le Collège de Surveillance Multilatérale les avait exhortés à les mettre à jour et encouragé les autres pays à poursuivre les diligences pour l'adoption formelle de leur PTC respectif. La Commission de la CEMAC invite tous les Etats à produire leur PTC pour la période 2024-2026.

En ce qui concerne la transposition et la mise en œuvre des nouvelles directives des finances publiques, la Cellule a pris acte de leur niveau d'exécution et exhorte les Etats membres à poursuivre leur mise en œuvre.

Au titre du pilier 2 : Politique Monétaire et Système Financier

Le taux de réalisation de ce pilier à fin 2022 se situe à 52,6%, en hausse de 16,3 points par rapport à son niveau atteint à fin 2021, grâce aux progrès réalisés par les Institutions communautaires intervenant sur ce pilier. Cette performance résulte, en grande partie, des actions menées notamment par la BEAC, la BDEAC, la COSUMAF et les États membres dans l'opérationnalisation et la dynamisation du marché financier sous-régional et le renforcement de l'implication de la BDEAC dans le financement des économies de la Sous-région.

A. Stabilité externe à long terme de la monnaie

S'agissant de l'uniformisation de l'application de la réglementation des changes dans la CEMAC, les réunions périodiques organisées par la BEAC avec les sociétés extractives et les banques commerciales ont permis de renforcer le contrôle et la mise en œuvre effective du dispositif, permettant ainsi à la Banque Centrale de constituer des réserves de change atteignant 5,1 mois d'importations de biens et services à fin juin 2023.

Dans le cadre de la régularisation des comptes en devises, environ 600 comptes on-shore et offshore ont été ouverts, permettant de rapatrier les devises et d'ordonner des transferts. Au 31 mai 2023, soit huit mois après le démarrage du dispositif, le montant cumulé de rapatriement des entreprises extractives de la CEMAC s'élève à 3 715,9 milliards de FCFA.

Concernant le rapatriement des fonds de réhabilitation des sites, le projet de convention d'ouverture de compte séquestre de fonds RES est en cours de finalisation en vue de sa mise en œuvre effective par les parties prenantes.

Par ailleurs, le taux de rétrocessions des devises à la Banque Centrale (hors secteur extractif) se situe actuellement à 46%, en dessous de la norme de 70%.

En outre, il a été relevé que la mise en place par les Etats d'un dispositif de surveillance des comptes bancaires ouverts à l'étranger par les résidents accuse un retard.

Après les échanges sur ce point, la Cellule de Suivi a recommandé la mise en place d'un cadre de concertation entre les Etats membres et la BEAC pour l'opérationnalisation de cette instruction. La feuille de route de ce groupe de travail devrait être validée par les instances du PREF-CEMAC.

B. Renforcement de l'efficacité de la politique monétaire

Dans le cadre de l'amélioration de la transmission de la politique monétaire, au regard du niveau structurellement abondant de la liquidité oisive, la BEAC a suspendu les injections actives de liquidité sur le marché monétaire et démarré, depuis le 2 mars 2023, les opérations hebdomadaires de reprises de liquidité.

La suspension des injections de liquidité via le guichet principal de refinancement a progressivement conduit les banques vers le compartiment interbancaire, dont le dynamisme observé depuis février 2022 s'est poursuivi en début d'année.

En ce qui concerne le développement des centrales d'informations financières, notamment le bureau d'information sur le crédit et la centrale des risques, des progrès notoires ont été enregistrés et devraient conduire à leur mise en production effective.

C. Renforcement de la stabilité et de l'inclusion financière ainsi que de la lutte contre le blanchiment des capitaux dans la CEMAC

Pour ce qui est de l'amélioration de l'accès des populations aux services financiers, les travaux de normalisation et de vulgarisation de certains moyens tels que l'USSD, le SMS et le QR Code sont en cours de développement à travers les solutions de paiements fournies par les prestataires des services de paiement.

En ce qui concerne le développement de l'inclusion financière, la stratégie régionale a été finalisée. La BEAC a organisé, en juin 2023, une concertation régionale au cours de laquelle elle a présenté le document cadre de cette stratégie aux différentes parties prenantes (Etats, régulateur et superviseur, banques commerciales et autres institutions financières). Cette rencontre a été également le lieu d'une session de formation des formateurs sur les indicateurs de l'inclusion financière, notamment à l'endroit des agents de la COBAC, de la BEAC et des Comités Nationaux Economiques et Financiers (CNEF).

De même, la 18ème session plénière de la Commission Technique du GABAC, tenue en avril 2023, a adopté le rapport du Groupe de travail sur les risques, tendances et méthodes (GRTM), puis formulé des recommandations à l'endroit des Etats, des organes communautaires et du GABAC en vue de la mise en œuvre effective et complète des diligences qui leur incombent.

Dans le cadre des évaluations mutuelles par les Pairs, le GABAC a effectué une visite sur place en République centrafricaine. Le rapport pays sera examiné lors de la 19^{ème} réunion plénière de la

Commission Technique prévue en septembre 2023 au Congo. Les évaluations mutuelles par les Pairs comprennent la conformité (vérification des lois et règlements) et l'efficacité (effectivité du dispositif LBC/FT dans les pays).

C. Approfondissement et dynamisation du marché financier sous-régional

En ce qui concerne la dynamisation du marché financier sous-régional, plusieurs actions ont été menées. On peut relever : (i) la finalisation de l'examen du premier lot du rapport d'audit de la COSUMAF. Un plan d'action pour sa restructuration devrait être proposé en vue de son opérationnalisation ; (ii) la mobilisation par la BVMAC auprès de ses actionnaires d'un montant de 2,23 milliards FCFA sur un objectif de 2,5 milliards pour sa recapitalisation, et l'attente d'une subvention d'équilibre de 1 milliard FCFA à débloquer par le FODEC au bénéfice de la BVMAC sous les diligences de la BEAC ; (iii) la finalisation du processus d'introduction en bourse de la « Société Commerciale Gabonaise de Réassurance » (SCG-Ré) le 26 janvier 2023, le nombre de sociétés cotées à la BVMAC étant porté à 6 ; (iv) le cabinet MAZARS Cameroun a été choisi sur financement de la Banque Mondiale pour accompagner la BEAC dans le processus de constitution du DCU de la CEMAC et dans l'élaboration du cahier de charges pour l'acquisition d'une nouvelle plateforme informatique. La séance de lancement des travaux y relatifs organisée par la BEAC le 20 juillet 2023, a connu la participation de tous les acteurs des marchés des capitaux de la CEMAC (COSUMAF, BVMAC, Trésors Publics, SVT, Sociétés de bourse, Sociétés de gestion de portefeuille).

Enfin, il convient de noter que le Cameroun reste redevable d'un montant de 1,9 milliard FCFA à la BVMAC. Les Autorités camerounaises s'étaient engagées à verser une première tranche de 500 millions FCFA au plus tard en décembre 2022. Le Gouverneur de la BEAC a relancé le Ministre des Finances du Cameroun à ce sujet par courrier du 26 avril 2023. Les Autorités camerounaises ont réitéré leur ferme volonté de verser à la BVMAC, dans les meilleurs délais, cette première tranche. Le Gabon a payé un montant de 75 millions FCFA, soit environ 43% de ses arriérés. L'encours du Congo reste à préciser par la BVMAC.

D. Renforcement de l'implication de la BDEAC dans le financement des économies de la sous-région

S'agissant de l'accroissement de la contribution de la BDEAC au financement des économies de la CEMAC, au titre de l'exercice 2023, cette institution vise à prendre un volume prévisionnel d'engagement chiffré à 250 milliards FCFA auquel est adossé une enveloppe de 22 projets à approuver. Quant à la mobilisation des ressources, l'objectif envisagé pour l'année est de 230 milliards FCFA. A date, la BDEAC a approuvé 8 projets pour un montant total de 103,5 milliards FCFA. D'autres opérations sont en cours d'instruction. Les décaissements sur prêts réalisés pour la période sous-revue sont de 62,77 milliards FCFA.

S'agissant du pilier 3 : Réformes structurelles

La mise en œuvre des actions du pilier 3 à fin 2022 s'est caractérisée par un taux de réalisation de 54,7% sur l'ensemble des actions des trois objectifs généraux qui définissent ce pilier. Cette bonne performance s'explique par des gains de performance élevés obtenus par des actions menées par les États membres et les Institutions communautaires dans le renforcement de la diversification économique, le développement du secteur privé et le développement des formes alternatives de financement.

Les trois objectifs généraux relatifs aux réformes structurelles portent notamment sur le renforcement de la diversification économique et le développement du secteur privé (OG11),

l'amélioration du climat des affaires (OG12) et le développement des formes alternatives de financement des économies (OG13).

Au premier semestre 2023, les actions suivantes ont été menées par les Etats membres et les Institutions communautaires.

A. Diversification économique et développement du secteur privé

Au Cameroun, le développement du capital humain est au cœur de la Stratégie Nationale de Développement 2020-2030 (SND 30). Dans le domaine de la protection sociale, la mise en œuvre du Projet Filets Sociaux de première génération au cours de la période 2013-2022 a permis d'améliorer les conditions de vie de 385 500 ménages des couches sociales les plus défavorisées. Depuis 2023, grâce au concours financier de la Banque Mondiale, le Gouvernement met en œuvre un nouveau projet, « Projet Filets Sociaux Adaptatifs et Inclusion Economique », qui permettra d'apporter des appuis à plus de 200 000 ménages pauvres, plus de 100 000 jeunes travailleurs du secteur informel et à plus de 5 000 jeunes entrepreneurs âgés de 18 à 35 ans dans les zones urbaines ayant des projets d'entreprise dans des secteurs productifs. Le Gouvernement s'est par ailleurs engagé à mettre des ressources d'un montant de 18 milliards FCFA, en faveur des filets sociaux. Enfin, le 12 avril 2023, le Ministre de la Santé Publique a procédé au lancement officiel de la première phase de la Couverture Santé Universelle (CSU), qui vise à faire bénéficier aux populations camerounaises des soins de santé de qualité et accessibles à tous.

En **République centrafricaine**, le Gouvernement a validé en février 2023 la stratégie nationale ZLECAF qui prévoit 9 axes parmi lesquels (i) l'amélioration de la compétitivité des chaînes de valeur du coton, du bois, du sésame et de l'huile de palme ; (ii) la mise à niveau des entreprises, et (iii) le renforcement des capacités des acteurs du commerce (PME/PMI, agriculteurs et éleveurs).

Au Congo, le Gouvernement a poursuivi la mise en œuvre du projet des Filets sociaux, exécuté avec le projet LISUNGUI financé par la Banque mondiale et l'Agence Française de Développement (AFD), qui est une assistance monétaire aux populations pauvres. Ce projet pilote prendra fin en 2024. A compter de 2024, le projet sera remplacé par un programme national. A cet effet, un registre social unique (RSU) a été mis en place et une extension est prévue dans tous les secteurs intervenant dans le domaine social. Par ailleurs, le 31 mars 2023, la Banque mondiale a approuvé un financement de 70 millions de dollars en faveur du Programme d'accélération des réformes de la gouvernance institutionnelle pour des services durables en République du Congo en vue, entre autres, d'améliorer la fourniture de services dans des secteurs clés comme l'éducation et la santé.

En outre, le Gouvernement a pris la circulaire n° 0266/MBCEPP-CAB du 29 juin 2023 afin de rappeler à toutes les entreprises leur obligation de certification des comptes et de publication sur internet, conformément aux dispositions de l'OHADA.

Concernant la Guinée-Equatoriale et le Tchad, ces deux pays ont entrepris des actions pour accélérer la mise en œuvre des activités de restructuration et de mise à niveau des entreprises publiques en publiant les états financiers des entreprises publiques, conformément à l'Acte uniforme OHADA ainsi que les rapports globaux sur le portefeuille et la performance de ces entreprises dans les filières stratégiques du plan de diversification.

Au **Tchad**, le 14 juin 2023, la Banque mondiale a approuvé un don de l'Association Internationale de Développement (IDA) d'un montant de 140 millions de dollars dans le cadre du Projet de Développement territorial et de résilience au Tchad (ResiTchad) pour améliorer l'accès aux services de base, renforcer les opportunités économiques et les institutions locales dans des zones ciblées du

pays. Ce projet bénéficiera à environ 769 000 personnes, dont 384 500 seront des bénéficiaires directs constitués, entre autres, des ménages, des associations de femmes et des groupes vulnérables.

S'agissant de la **Commission de la CEMAC**, le Projet d'harmonisation et d'amélioration des statistiques en Afrique de l'Ouest et du Centre (HISCAWA) financé par la Banque mondiale pour un montant de 440 millions de dollars, est en cours de mise en œuvre dans 5 pays. Il s'agit du : Cameroun, RCA, Congo, Gabon et Tchad. Ce projet vise à aider les Etats et les organismes nationaux à mettre en place des systèmes statistiques performants et durables.

Au niveau du **PREF-CEMAC**, un atelier a été co-organisé les 19 et 20 juin 2023 à Yaoundé par la Banque mondiale et le PREF-CEMAC sur « le renforcement du capital humain pour libérer le potentiel de croissance économique dans la CEMAC ». Cet atelier a connu une réussite avec la participation de tous les points focaux en charge du développement du capital humain des six pays membres de la CEMAC.

Par ailleurs, une délégation de haut niveau de la CEMAC, conduite par le Président du COPIL du PREF-CEMAC, a effectué une tournée du 26 juin 2023 au 4 juillet 2023 auprès des différents partenaires et des bailleurs de fonds à Paris, à Bruxelles, au Luxembourg et à Dubaï, en vue d'obtenir leur appui technique et financier dans la préparation et l'organisation de la Table Ronde de Paris les 28 et 29 novembre 2023 pour la mobilisation des financements du deuxième programme de 13 projets intégrateurs prioritaires de la CEMAC qui sont axés, entre autres, sur le développement des infrastructures physiques en soutien au développement et à la compétitivité des économies de la Sous-région, le renforcement de la production d'une énergie stable bon marché et sur la diversification économique.

B. Amélioration du climat des affaires

Au cours du premier semestre 2023, plusieurs actions ont été menées par les États membres pour améliorer le climat des affaires.

Au Cameroun, des mesures sont prises pour faciliter et simplifier les procédures de création d'entreprises à travers, d'une part, l'implémentation de la réforme globale de la création d'entreprise avec la mise en place des formalités y relatives, la réduction du capital minimum d'une entreprise à 100 000 F CFA contre 1 000 000 F CFA auparavant et, d'autre part, l'effectivité du recours optionnel au Notaire dans le cadre de la constitution d'une SARL, la possibilité de la création d'entreprises en ligne grâce au guichet électronique à la télé-déclaration et au télépaiement.

En **République Centrafricaine**, le Gouvernement a validé en avril 2023 le cadre juridique du Partenariat Public-Privé (PPP) ainsi que le guide des opportunités d'investissement dans les régions de la RCA. Par ailleurs, le Gouvernement a validé en février 2023 la stratégie nationale ZLECAF qui prévoit 9 axes dont l'un porte sur l'amélioration de la sécurité, du climat global des affaires et des infrastructures économiques en quantité et qualité.

Au **Gabon**, la création de l'ANPI a permis de réduire le délai de création d'une entreprise à 3 jours. Par ailleurs, les tribunaux spécialisés ont vu le jour notamment en matière de commerce et de travail. Et plus récemment, un nouveau code du travail a été adopté intégrant des nouveaux types de contrats de travail.

Au **Congo**, le Gouvernement a pris des mesures pour la mise en œuvre, à travers un Décret sur la déclaration des biens avant et après tout accès aux fonctions administratives aux élus, membres du Gouvernement ou hauts fonctionnaires. Ainsi, les membres du Gouvernement ont tous procédé à la déclaration de leurs biens, dès leur installation. Par ailleurs, le pays dispose de la Loi n° 9-2022 du 11

mars 2022 portant prévention et lutte contre la corruption et les infractions assimilées. Cette loi est notamment mise en œuvre par la Haute Autorité de Lutte contre la Corruption (HALC) créée et organisée par le décret n°2019-391 du 28 décembre 2019.

En **Guinée-Equatoriale**, pour la mise en œuvre de certaines mesures contribuant à améliorer le climat des affaires et la compétitivité, le Gouvernement a mis en place une organisation judiciaire simplifiée favorisant un libre et facile accès à la justice à travers, d'une part, la création de l'Institut des pratiques judiciaires dont l'objectif est de former et de recycler le personnel au service de l'administration de la justice et les professionnels du droit et, d'autre part, l'ouverture du troisième tribunal d'instruction pour rapprocher la justice des citoyens.

Au **Tchad**, pour améliorer le climat des affaires et la compétitivité, à travers l'appropriation du cadre juridique de l'Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires (OHADA), le Gouvernement a mis en place une organisation judiciaire simplifiée favorisant un libre et facile accès à la justice et la réduction des délais d'obtention des titres de propriété.

C. Développement des formes alternatives de financement de l'économie

Au **Cameroun**, le Gouvernement et la Banque Islamique de Développement (BID) ont signé le 10 mai 2023, à Djeddah, un accord de financement d'un montant de 32,250 millions euros pour la mise en œuvre du Plan Présidentiel de Reconstruction et de Développement des Régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest au Cameroun (PPRD) qui vise à reconstruire et à réhabiliter les infrastructures essentielles, à renforcer la cohésion sociale et à revitaliser l'économie locale dans les deux régions du pays.

Par ailleurs, le Gouvernement a adopté au cours de la session parlementaire de juin 2023 la Loi portant régime général des contrats de Partenariats Public-Privé.

Au **Gabon**, le Conseil des Ministres a approuvé, le 17 mai 2023, le projet de Loi autorisant l'Etat gabonais à contracter un prêt de la Banque Arabe de Développement économique en Afrique (BADEA) pour un appui budgétaire de 50 millions de dollars destiné aux projets de développement inscrits dans la Loi de finances 2023. Ce financement est prioritairement affecté au secteur de la santé et au développement des infrastructures.

En **Guinée-Equatoriale**, le Gouvernement a entrepris un certain nombre de mesures pour élaborer un cadre juridique propice au développement des Partenariats Public-Privé et promouvoir leur utilisation.

Au **Tchad**, la BADEA a approuvé un programme de financement triennal 2023-2025 de 30 milliards de FCFA pour la construction et la réhabilitation des infrastructures routières en vue de favoriser le désenclavement interne et externe du pays.

Au niveau de la **Banque Centrale**, dans le cadre de la mise en place d'un processus de collecte des statistiques sur les transferts des migrants, un atelier de travail a été organisé le 25 avril 2023 à Yaoundé entre la BEAC et l'UNCDF (Fonds d'Equipement des Nations Unies) en vue du lancement de l'assistance technique de cet organisme au profit des institutions de la CEMAC.

Pour le pilier 4 : Intégration régionale

A fin 2022, l'exécution des actions de ce pilier s'est caractérisée au premier semestre par un taux global de réalisation de 45,8%, en augmentation de 10,3 points par rapport à son niveau de 2021 situé à 35,5%.

Au cours de l'année 2022 et au premier semestre 2023, les actions réalisées dans ce pilier ont porté essentiellement sur la mise en œuvre de la deuxième phase du PREF-CEMAC (OG14),

l'accélération de l'édification du marché commun (OG16), le renforcement de la sécurité des biens et personnes dans l'espace CEMAC (OG17), le renforcement de l'appareil statistique de la sous-région (OG18), la réalisation du PER sur la tranche opérationnelle 2021-2025 (OG19) et l'accélération du processus de rationalisation des institutions spécialisées de formation communautaire (OG 20).

A. Sur la mise en œuvre de la deuxième phase du PREF-CEMAC

Dans le cadre de la mise en œuvre de la deuxième phase du PREF-CEMAC, le Secrétariat Permanent du PREF-CEMAC a organisé des séances de travail avec la Commission de la CEMAC, la BEAC, la BDEAC pour préparer les différents rapports sur la mise en œuvre des politiques et actions prioritaires prescrites par les Chefs d'État. C'est ainsi que les documents suivants ont été élaborés : (i) le Rapport annuel 2022 des réformes économiques et financières dans la zone CEMAC; (ii) le Rapport de la 6ème réunion du 20 au 24 février 2023 du Comité technique de suivi de la mobilisation des financements et de la mise en œuvre des projets intégrateurs; (iii) le rapport de la participation du PREF-CEMAC aux rencontres de haut niveau entre la France et la CEMAC tenue à Paris en avril 2023; (iv) le rapport de la mission de haut niveau du 26 juin au 4 juillet 2023, auprès des partenaires financiers dans l'Union européenne et aux Emirats Arabes Unis, conduite par le Ministre de l'Économie et des Finances de la République du Congo, Président du COPIL du PREF-CEMAC, accompagné du Président de la Commission de la CEMAC, du Gouverneur de la BEAC, du Président de la BDEAC et de certains Ministres membres du COPIL.

B. Sur l'accélération de l'édification du marché commun

Dans le cadre de l'objectif spécifique 35 « Renforcer l'union douanière », la Commission de la CEMAC a poursuivi les travaux de préparation des textes d'application du Code des Douanes révisé de la CEMAC et des textes communautaires ayant des incidences douanières. Le Conseil des Ministres de l'UEAC, en sa 38ème session tenue le 28 octobre 2022, a adopté les six textes relatifs à l'amélioration des pratiques douanières et au renforcement de l'Union douanière en zone CEMAC.

En ce qui concerne l'objectif spécifique 39 « Supprimer les frais d'itinérance des communications téléphoniques (roaming) en zone CEMAC », le Conseil des Ministres de l'UEAC a adopté le Règlement N° 04/20-UEAC-CM-35 portant mise en place du Free roaming dans les pays en zone CEMAC, en septembre 2020. Ce Règlement est applicable à tous les opérateurs et fournisseurs des services de communication électronique mobile établis dans l'un des États membres. Il est également applicable à tous les services de communication électronique mobile ayant leur origine et leur terminaison dans un État membre de la Communauté.

En l'état actuel de la mise en application de ce Règlement, on note l'effectivité du free roaming entre le Gabon et le Congo ainsi que des avancées notables dans les échanges techniques entre les opérateurs et les Régulateurs du Tchad et du Gabon. Les procédures techniques, les tests entre le Congo et la RCA et le Congo et Tchad sont également finalisés. Il ne reste que le lancement officiel du free roaming entre ces pays.

Une réunion entre toutes les parties prenantes (régulateurs et opérateurs) est prévue en septembre 2023 afin de lever les obstacles à l'opérationnalisation du free roaming en zone CEMAC.

C. Sur le renforcement de la sécurité des biens et personnes dans l'espace CEMAC

Dans le cadre de la réalisation de l'objectif spécifique 41 « Construire d'ici à la fin de l'année 2025, les cinq postes-frontières identifiés », la Commission de la CEMAC a élaboré le projet de Règlement fixant les modalités de création des Bureaux de douane dits « juxtaposés » aux frontières des États

de la CEMAC. Ce projet de règlement fixe les modalités de création de ces Bureaux. Il est fait obligation aux États membres de mettre en place dans tous les postes de contrôle frontaliers, ces Bureaux de douane, conformément aux articles 83 à 86 du Code des Douanes révisé de la CEMAC. Le 28 octobre 2022, le Conseil des Ministres de l'UEAC, en sa 38e session, a adopté ce Règlement.

D. Sur le renforcement de l'appareil statistique de la sous-région

Dans le cadre de cet objectif général, la mise en œuvre du nouveau programme statistique 2021-2030 a connu une avancée remarquable suite à l'adoption, par les Chefs d'État de la Communauté, lors de leur Sommet Extraordinaire du 18 août 2021, du Programme Statistique sous régional de la CEMAC (STAT CEMAC), qui constitue le cadre de référence des activités statistiques de la Communauté sur la période 2021-2030. Le suivi de la mise en œuvre de ce programme fait l'objet d'un point inscrit à l'ordre du jour.

E. Sur la réalisation de la deuxième phase du plan opérationnel 2021-2025 du Programme Économique Régional (PER)

Sur la réalisation de l'objectif spécifique 43 « Réaliser les onze projets intégrateurs », un rapport détaillé produit par le Secrétariat Permanent du PREF-CEMAC donne la situation de la mise en œuvre des onze projets intégrateurs prioritaires du premier programme de projets intégrateurs. Il convient de relever que grâce au suivi constant des projets, avec l'appui déterminant de la BAD, de la BEAC, de la Banque Mondiale, et particulièrement de la BDEAC, la mise en œuvre des projets intégrateurs de la CEMAC connait une évolution positive. En effet, sur les onze projets prioritaires présentés à la Table Ronde de Paris de 2020, 80% de ces projets intégrateurs, soit huit projets, ont effectivement démarré ou sont en cours de démarrage, enregistrant des avancées remarquables deux ans seulement après cette Table Ronde.

On peut également relever l'adoption du deuxième programme des projets intégrateurs de la CEMAC au cours de la 15^{ème} session ordinaire des Chefs d'Etat de CEMAC tenue le 17 mars 2023 à Yaoundé.

E. Sur l'accélération du processus de rationalisation des institutions spécialisées de formation communautaire

La Commission de la CEMAC, avec l'appui de la FERDI, a réalisé une étude en vue de la rationalisation des institutions spécialisées de la CEMAC. La mise en œuvre des activités se fera dans le cadre de la concertation CEMAC-FERDI sur financement de l'AFD.

Le 17 juillet 2023, s'est tenue à Douala, la réunion de prise de contact du nouveau Gouvernement de la Commission de la CEMAC avec les Premiers responsables des Institutions Communautaires de la CEMAC. La finalisation du processus de rationalisation des Institutions spécialisées de formation communautaire a été une des orientations fortes.

Au titre du pilier 5 : Coopération internationale

La mise en œuvre des actions dans ce pilier a permis d'atteindre à fin 2022 un taux de réalisation de 67,0% contre 52,6% à fin 2021, avec des gains de performance de 14,4 points. Cette performance résulte des avancées satisfaisantes enregistrées dans le cadre des revues des programmes des pays avec le FMI en particulier et, d'une manière générale, avec les autres Partenaires Techniques et Financiers.

Dans le cadre des actions menées au premier semestre 2023 :

Sur le **plan communautaire**, des efforts se poursuivent en vue de soutenir les pays de la CEMAC dans la mobilisation des ressources nécessaires à leur développement. Au cours de la première mission sous-régionale du FMI qui s'est déroulée au mois de mai 2023, les discussions ont porté sur les développements économiques récents et la revue des politiques économiques communes mises en œuvre pour soutenir les programmes des pays membres, ponctuées par le renouvellement des assurances du Gouverneur de la BEAC, devant soutenir la validation des revues des différents pays.

Sur le **plan national**, les relations des pays de la CEMAC avec le FMI sont marquées par la mise en place d'un nouvel accord financier en RCA, la validation des revues respectivement du Cameroun et du Congo, la poursuite des discussions dans le cadre des revues des programmes du Tchad ainsi que la reprise des échanges préliminaires sur les perspectives de la revue du Gabon et le rétablissement d'un nouveau programme avec la Guinée Equatoriale. Dans le même temps, les relations de certains pays à l'instar du Tchad avec les institutions telles que la Banque Mondiale, la BAD et l'Agence Française de Développement ont permis de renforcer le cadre d'évaluation des programmes d'appui ainsi que les modalités de mise en œuvre des appuis budgétaires.

Enfin, la Cellule de Suivi a relevé que les cellules nationales de suivi des programmes participent activement aux discussions liées aux réformes économiques et financières.

Point 4 : Opérationnalisation des structures du marché financier unifié

Examinant ce point, les membres de la Cellule de Suivi se sont appesantis sur les actions en cours de mise en œuvre pour boucler le processus de finalisation de la seconde phase portant sur l'opérationnalisation des structures du marché financier unifié et la situation des impayés vis-à-vis de la BVMAC. Ils ont à cet effet relevé que :

a) Concernant le processus de finalisation de la seconde phase portant sur l'opérationnalisation des structures du marché financier unifié

Au niveau de la COSUMAF, le premier lot du rapport d'audit réalisé par le Cabinet Deloitte a été examiné par le Groupe de travail de la BEAC en charge de la fusion des marchés financiers et sera analysé dans les prochains jours avec la COSUMAF, avant transmission au Groupe de suivi de la deuxième phase de la fusion des marchés financiers de la CEMAC. L'objectif est de proposer un plan d'actions en vue de la restructuration de la COSUMAF, pour en faire un véritable régulateur de marché

S'agissant de la BVMAC, son plan de restructuration a été validé par le COPIL du PREF-CEMAC lors de sa 18ème session ordinaire, le 27 janvier 2023 à Douala. Ce plan a été transmis par le Gouverneur de la BEAC au Directeur Général de la BVMAC qui se chargera de sa mise en œuvre et de rendre compte trimestriellement au Gouverneur de la BEAC pour la haute information du COPIL du PREF-CEMAC. Cinq pays (Cameroun, Centrafrique, Congo, Gabon et Guinée Equatoriale) ont transmis la liste des entreprises du portefeuille public à introduire en bourse, soit au total dix-sept (17) entreprises. Trois entreprises, « La Régionale d'Épargne et de Crédit » au Cameroun, « Banco Nacional de Guinea Ecuatorial » (BANGE) en Guinée Equatoriale et « Société Commerciale Gabonaise de Réassurance » (SCG-Ré) au Gabon, ont réalisé avec succès leur introduction en bourse, portant le nombre des sociétés cotées à la BVMAC de quatre après la fusion à six. Par ailleurs, la préparation des autres sociétés pour leur introduction en bourse évolue favorablement. Il est toujours attendu la transmission de la liste des entreprises du Tchad.

En ce qui concerne le Dépositaire Central Unique, des fonds importants, à hauteur de 1.434,4 milliards de FCFA, ont été levés par émission d'emprunts obligataires sur le marché financier de la CEMAC depuis l'entrée en activité du DCU en juillet 2019, notamment par le Gabon (625 milliards), le Cameroun (235 milliards), le Congo (113 milliards) et le Tchad (100 milliards), la BDEAC (332 milliards), la Façade Maritime du Champ Triomphal au Gabon (20 milliards) et Alios Finance Cameroun (9 milliards).

Par ailleurs, la Banque Mondiale accompagne également le marché sur la révision des textes inférieurs (instructions, tarification du marché financier, fiscalité applicable aux valeurs mobilières), ainsi que sur les formalités de constitution et l'acquisition de la plateforme informatique du DCU de la CEMAC à créer. Ce dernier projet aboutira à l'entrée en activité du Dépositaire central autonome. Il permettra également d'opérer un saut technologique qualitatif hautement structurant, grâce auquel les organes des marchés de capitaux de la CEMAC (BEAC, BVMAC, DCU, ...) seront intégrés et au moyen duquel les acteurs desdits marchés (spécialistes en valeurs du trésor, sociétés de gestion de portefeuilles, caisses de retraite...) pourront être mis en relation dans un environnement sécurisé et performant où l'épargne sera valorisée et mieux investie.

En outre, l'appui de la Banque Mondiale pour la dynamisation et l'approfondissement des marchés de capitaux de la CEMAC s'étendra, d'une part, à la mise en place d'un cadre de dialogue public-privé, à l'assistance technique pour l'institution d'un cadre d'émission des titres publics islamiques et, d'autre part, à l'adoption d'un cadre légal et réglementaire portant création d'un fonds de capital-risque, de capital-investissement et d'investissement immobilier. La prochaine revue des projets avec ce partenaire est prévue pour la période septembre-novembre 2023.

Après échanges sur la note présentée par la BEAC, les membres de la Cellule de Suivi ont pris acte et proposé que le COPIL réitère sa recommandation à l'endroit du Tchad pour la transmission de la liste de ses entreprises susceptibles d'être cotées en bourse dans les meilleurs délais. Ils ont, par ailleurs, recommandé à la COSUMAF et à la BVMAC de mettre en œuvre une stratégie de sensibilisation et d'organiser des séances de formation pour les opérateurs privés et publics sur les spécificités et les activités de la bourse.

b) Pour l'apurement des impayés dus à la BVMAC et le renforcement de ses fonds propres

S'agissant de l'apurement des impayés dus à la BVMAC, la Cellule de Suivi a de nouveau exhorté les États et les Institutions qui entretiennent des arriérés vis-à-vis de cette société de les apurer dans les meilleurs délais.

Pour ce qui est des fonds propres, la Cellule de Suivi a noté une importante mobilisation des fonds par la BVMAC auprès de ses actionnaires (2,23 milliards de FCFA sur un objectif de 2,5 milliards de FCFA) pour sa recapitalisation.

Au vu de ce qui précède, la Cellule de Suivi recommande à la BVMAC de saisir la BEAC qui fera les démarches nécessaires pour le déblocage par le FODEC de la subvention d'équilibre de 1 milliard de FCFA conformément au Business Plan validé par le COPIL du PREF CEMAC.

Point 5: Programme Statistique de la CEMAC

De l'examen de ce point, les membres de la Cellule de Suivi ont relevé avec satisfaction la poursuite des activités du Programme Statistique de la CEMAC (STAT-CEMAC) avec la tenue de la 9^{ème} session du Comité Sous régional de la Statistique du 30 au 31 mai 2023 à Douala. Ils ont également salué l'intérêt accordé par les partenaires au développement, notamment la Banque Mondiale, pour

la mise en place du projet d'harmonisation et d'amélioration des statistiques en Afrique du Centre et de l'Ouest.

Les membres de la Cellule de Suivi se sont félicités de la poursuite des activités du programme STAT-CEMAC 2021-2030 qui constitue un outil intégrateur. Ils ont recommandé à nouveau aux États membres qui ne l'ont pas encore fait, de consacrer 0,15% des budgets nationaux au financement de la statistique, conformément à la déclaration de la Conférence des Chefs d'État de l'Union Africaine de janvier 2018.

Point 6 : Projet d'ordre du jour de la dix-neuvième session du COPIL du PREF-CEMAC

La Cellule de Suivi a pris acte du projet d'ordre du jour et du programme de travail de la dixneuvième session du COPIL et les transmet au COPIL pour examen et adoption.

Point 7: Divers

Aucun point n'a été inscrit en divers.

Point 8 : Adoption du compte rendu de la Cellule de Suivi

Le compte-rendu de la Cellule de Suivi a été adopté.

Au terme de leurs travaux, les membres de la Cellule de Suivi ont remercié l'équipe du Secrétariat Technique conduite par le **Professeur Michel-Cyr DJIENA WEMBOU**, Secrétaire Permanent du PREF-CEMAC, pour la qualité des documents et la bonne organisation des travaux.

Douala, le 22 juillet 2023

Le Président

Antoine NKODI